

créer du mécontentement. De fait, l'inspecteur en chef est directeur gérant des pêcheries et il possède les pouvoirs les plus étendus. Il est absolument naturel que celui qui se voit refuser un permis de pêche soit mécontent et disposé à mal juger le fonctionnaire auteur du refus. C'est comme cela que naissent les soupçons et les rumeurs; or, il est assez rare que les rumeurs ne donnent pas lieu, comme dans le cas qui nous occupe, à des insinuations ou à des accusations.

Une telle situation ne peut s'éterniser. Il n'existe pas d'homme au monde qui possède toutes les aptitudes nécessaires pour administrer à lui seul les pêcheries de la Colombie-Anglaise.

Je suis donc heureux d'apprendre que le ministre intérimaire de la Marine et des Pêcheries étudie en ce moment le projet de nommer une commission des pêcheries pour la Colombie-Anglaise, laquelle se composera d'au moins trois experts sur les questions relatives aux pêcheries et dont les décisions devront être acceptées par la population de la province.

J'ai une autre plainte à faire entendre relativement à l'administration des pêcheries de la Colombie-Anglaise. Je veux parler du déménagement du bureau de l'inspecteur en chef de New-Westminster, où il était localisé depuis un demi-siècle, à Vancouver. Je ne veux pas discuter cette question en l'absence de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Ballantyne), car j'aurai certainement l'occasion de revenir sur ce sujet au cours de la session. Il s'agit d'une question de principe que j'exposerai sous ses divers aspects.

Après les faits que j'ai cités tout à l'heure, la Chambre doit se rendre compte que j'avais parfaitement raison de prévoir des difficultés dans l'administration des pêcheries de la Colombie-Anglaise. Certes, je regrette infiniment que le ministre de la Marine et des Pêcheries n'ait pas jugé à propos de faire le voyage à la Colombie, afin de se rendre compte de la situation de visu. J'espère toutefois qu'il sera de retour à son siège prochainement et qu'il soumettra à l'approbation du Parlement certains projets de loi destinés à apporter remède à quelques-uns des maux que j'ai mentionnés.

Depuis l'ouverture du présent débat, monsieur l'Orateur, nombre de mes collègues bien mieux doués que votre humble serviteur, ont prononcé d'éloquents discours sur différents sujets. Cependant, vu que je représente une circonscription située à 3,000 milles de la capitale, j'ose espérer que la Chambre sera indulgente à mon égard et

me permettra d'exposer quelques idées de l'Ouest à la façon de l'Ouest. Le ministre des Travaux publics (M. Carvell) a déclaré que le Gouvernement sera obligé de prélever des millions et des millions de dollars, en sorte qu'il sera absolument nécessaire d'augmenter l'impôt sur le revenu; suivant l'honorable ministre, c'est la seule méthode à adopter. Je ferai donc observer à l'honorable ministre et au Gouvernement qu'avant d'augmenter la taxe sur le revenu, on devrait faire un effort afin d'opérer la rentrée des taxes qui ont été imposées sous le régime de la présente loi. En ce moment, je tiens entre mes mains une découpeure provenant des colonnes du "World" de Vancouver, portant la date du 14 février dernier, et qui déclare ce qui suit:

Jusqu'à ce jour, les recettes perçues sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu pour 1917, qui frappe uniquement les revenus dépassant 3,000 piastres dans le cas des gens mariés, et 2,000 piastres dans le cas des célibataires, établissent que le montant a été fixé dans 30,000 cas, tandis que le paiement a été effectué dans 19,000 cas.

En premier lieu, je demanderai pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas obligé ces 11,000 réfractaires à verser leurs taxes dans le trésor public? En second lieu, je demanderai au Gouvernement comment il se fait que 30,000 citoyens seulement soient frappés de cet impôt quand le double de ce nombre devrait y être assujétis?

Monsieur l'Orateur, je suis en mesure de fournir l'explication de cet état de choses. C'est qu'un nombre de citoyens assujétis à l'impôt sur le revenu aux termes de cette loi, ont négligé de remplir les formules qu'ils ont reçues du percepteur de la taxe. Ils se sont contentés de déchirer les formules et de les jeter au panier en disant: "Je vais me créer des embarras si je remplis ces formules." On m'a informé qu'on fait même des gorges chaudes dans tous les clubs à ce sujet. Je tiens également de financiers en vue qu'un bon nombre de gens n'ont pas répondu exactement aux questions contenues dans ces formules.

Si ces faits sont vrais, le Gouvernement devrait prendre les moyens de remédier à cet état de choses. Le Gouvernement devrait obliger tous ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu d'acquitter leurs taxes et il devrait insister pour qu'on fasse des réponses raisonnablement exactes aux questions que contiennent les formules.

Je crois qu'avec cela il serait peut-être inutile d'augmenter la taxe sur les revenus. C'est d'une manière équitable qu'il faudrait se procurer des fonds dont nous avons besoin et non pas, comme cela s'est fait jus-